



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

**Inspection générale de l'environnement
et du développement durable**

**Information sur l'absence d'observation dans le délai
sur le PC 011 148 25 00004 pour la création
d'une centrale solaire à FONTCOUVERTE (Aude)**

N°Saisine : 16056 / A P
Avis émis le 1^{er} juin 2026

Montpellier, le 1^{er} juin 2026

La direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude a sollicité la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 31/03/2026, sur la création d'une centrale solaire à Fontcouverte (Aude) au titre des articles L.122.1 et suivants et R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 31/05/2026 (article R122-21. IV du Code de l'environnement).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.